

25/10/2018

Courriel à OHCHR : srculturalrights@ohchr.org

« Soumission : 10e anniversaire du mandat des droits culturels ».

Objet : Droits culturels et personnes en situation de handicap (France)

Madame la Rapporteuse Spéciale des droits culturels,

Attaché au respect et à l'application de l'article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et au Préambule de la Constitution Française, je suis très sensible à votre appel à contribution.

En ma qualité de Président de CEMAFORRE (ONG fondée en 1985, soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication, France), Centre national de ressources et Pôle européen de l'accessibilité culturelle, je viens vous transmettre ma contribution rédigée en tant que référent sur la vie culturelle, article 30 de la Convention de l'ONU relatif aux droits des personnes handicapées (voir annexe extraite de l'Etat des lieux préparatoire à la rédaction du rapport alternatif de la société civile, dans le cadre du suivi du rapport initial du gouvernement sur l'application de la Convention de l'ONU relatif aux droits des personnes handicapées. Les documents complets sont disponibles sur le site internet du CFHE <http://www.cfhe.org>).

D'une manière générale, les droits culturels sont mal connus et/ou incompris, et sont loin d'être effectifs, mais encore plus s'agissant des personnes en situation de handicap, des personnes polyhandicapées, autistes, des personnes âgées en manque d'autonomie, des personnes malades d'Alzheimer, des personnes en précarité. Nous avons observé, de par nos expériences ainsi qu'à travers de nombreux rapports, que des exclusions, des discriminations culturelles frappent encore aujourd'hui **des millions** de concitoyennes et concitoyens, enfants et adultes, quel que soit leur lieu de vie (domicile privé, institutions spécialisées, voire sans domicile). Différentes causes en sont à l'origine, mais plus spécialement des dénis collectifs de la société nourris de stéréotypes, de représentations (approche essentiellement médicale du handicap et de la dépendance) une absence de morale et de volonté politique qui génèrent les carences profondes de l'action publique, condamnant même de nombreuses personnes à être victime de ségrégations culturelles. Par ailleurs, nombre de personnes handicapées, de personnes âgées en manque d'autonomie, n'ont accès qu'à des soins de nursing, sont maintenues à l'écart de toute nourriture culturelle, et subissent ainsi une « **exclusion culturelle absolue** ». Cela atteste de situations de maltraitance, intolérables, inacceptables qui doivent faire l'objet d'une définition juridique permettant de lutter contre.

.../...

La France dispose néanmoins d'atouts intéressants. A titre d'exemples, ces trois éléments :

- La reconnaissance de l'accès à la culture comme faisant partie des besoins essentiels à l'existence et ouvrant droit à compensation dans la loi Handicap du 11 février 2005, figurant dans une annexe au décret 2005-1591 ;
- L'exigence d'accessibilité des prestations pour les établissements recevant du public ;
- La création d'une commission nationale culture handicap co-présidée par le ministre de la culture et le délégué au handicap (arrêté au Journal officiel en 2001).

Nous vous informons que dans le prolongement de rencontres locales, régionales, mobilisant des acteurs d'horizons très divers, et des Assises nationales « Droits culturels et politiques publiques » que nous avons organisé au Sénat le 24 février 2017 à Paris, nous avons initié cette année la création du collectif national « Droits culturels & Vivre ensemble » dénommé Agapé. Il sera lancé ce 10 décembre, date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Notre objectif est d'introduire dans le débat public le sujet des exclusions, discriminations et apartheid culturels dont peuvent être victimes des personnes handicapées, âgées en manque d'autonomie, des personnes en précarité, et issues de la diversité. Il nous apparaît urgent de favoriser une prise de conscience de la nécessité d'aborder **les notions du Vivre ensemble et des droits culturels sans les limiter aux questionnements identitaires**. Dans ce sens, nous avons inscrit parmi ses principales actions un appel pour un Pacte culturel républicain qui sera porté dans le cadre d'une campagne nationale « Droits culturels & Vivre ensemble » en 2019.

Sachez par ailleurs qu'à l'occasion de rencontres internationales organisées au Canada, nous avons lancé l'Appel de Winnipeg « Pour un Pacte culturel mondial ». Vous trouverez en annexes les documents suivants :

- Pacte culturel mondial, présenté lors de notre intervention à Winnipeg (13 juin 2018, Canada), intervention disponible en vidéo sur notre site internet <http://www.culturecitoyennete.com>
- Manifeste fondateur d'Agapé Collectif national « Droits culturels & Vivre ensemble » avec l'Appel pour un Pacte culturel républicain.
- Plaquette de présentation d'Agapé Collectif national « Droits culturels & Vivre ensemble ».
- Contribution de Cemaforre à l'Etat des lieux préparatoire à la rédaction du rapport alternatif de la société civile, dans le cadre du suivi du rapport initial du gouvernement sur l'application de la Convention de l'ONU relatif aux droits des personnes handicapées. Les documents complets sont disponibles sur le site internet du CFHE <http://www.cfhe.org>

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

André Fertier, Président de CEMAFORRE

